

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-09 du 15 mars 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1730176S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2015-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant Mme Marie-Emilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale déléguée en charge des ressources humaines de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 24 mars au 4 avril 2017 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BERTOLINO, Mme Marie-Emilie JEHANNO, directrice générale déléguée en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 mars 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS